

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 13928

Numéro SIREN : 350 094 694

Nom ou dénomination : BOUTON ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2018 sous le numéro de dépôt 19864



20180198642016

DATE DEPOT : 13/03/2018

N° DE DEPOT : 19864

N° GESTION : 1989B13928

N° SIREN : 350094694

DENOMINATION : BOUTON ET ASSOCIES

ADRESSE : 9 rue Roger Bacon 75017 Paris

MILLESIME : 2016

.

13 MARS 2018

Sous le N° : 1986

BOUTON ET ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 38.112, 25 EUROS

SIEGE SOCIAL : 9 RUE ROGER BACON – 75017 PARIS

R.C.S PARIS B 350 094 694

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 30 Juin 2017,

A 14 Heures,

Les Actionnaires de la société **BOUTON ET ASSOCIES**, Société par Actions Simplifiée au capital de **38.112, 25 Euros**, se sont réunis au siège social à **PARIS 75017, RUE ROGER BACON au numéro 9**, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- **Monsieur Christian BOUTON**, Préside l'assemblée en sa qualité de Président.
- **Madame Aimée TEBOUL** est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater qu'un nombre d'actionnaires tel que plus du quart des actions composant le capital social, sont présents ou représentés, que le quorum est dépassé et que de ce fait, l'Assemblée peut valablement délibérer étant régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- **Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.**
- **Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions, quitus au Président,**
- **Affectation des résultats,**
- **Pouvoir en vue des formalités,**
- **Questions Diverses,**

A.T. 01

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée
- Le rapport de gestion du Président et le rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée

Il déclare ensuite :

- Que le compte de résultat, le bilan, les annexes, le rapport du Président, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi (article L.225-115 du Code de Commerce) et les Règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.
- Qu'aucun des actionnaires n'a envoyé de projet des résolutions, ni réclamé de documents ou de renseignements quelconques.
- Les membres de l'Assemblée déclarent lui donner acte de ces déclarations et reconnaissent, en tant que de besoin, avoir usé à leur satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et des règlements en vigueur.
- Les actionnaires porteurs de titres nominatifs, présents à l'assemblée, reconnaissent expressément avoir été convoqués régulièrement.
- Enfin, le Président donne lecture aux actionnaires de son rapport exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré et les résultats de cette activité, et donne toute information sur les conventions réglementées.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour sus – rappelé :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2016 et sur les comptes dudit exercice,

APPROUVE les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

A.T. CP

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 2.779,64 Euros, de la manière suivante :

AUTRES RESERVES

2.779,64 Euros

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

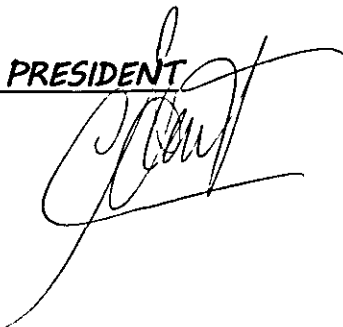
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie de la présente afin d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

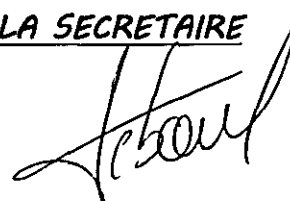
**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A
L'UNANIMITE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture et adoption du présent procès-verbal qui a été clos et signé par tous les membres du bureau.

LE PRESIDENT



LA SECRETAIRE



BOUTON ET ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 38.112,25 EUROS

SIEGE SOCIAL : 9 RUE ROGER BACON- 75017 PARIS

R.C.S PARIS B 350 094 694

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre comptes des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2016, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'analyse du compte de résultat, permet de relever que la gestion de cet exercice fait ressortir un bénéfice de 2.779,64 Euros.

CP

Nous vous indiquons tout d'abord quelques données chiffrées :

	EXERCICE CLOS LE 31.12.2016	EXERCICE PRECEDENT 2015
CHIFFRES D'AFFAIRES	208.405	225.325
RESULTAT DE L'EXERCICE	2780	1304
EFFECTIF A LA CLOTURE	2	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE AVANT REPARTITION	87.589	84.809

ACTIVITES DES FILIALES

NEANT

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2017 ET LA DATE DU PRESENT RAPPORT.

RIEN A SIGNALER

CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

NEANT

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons, en conformité des dispositions en vigueur et des statuts de notre société, d'affecter le résultat de l'exercice clos, soit un bénéfice de 2.779,64 EUROS de la façon suivante :

AUTRES RESERVES : 2.779, 64 Euros

DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé le tableau prévu par la loi, faisant notamment apparaître, pour chacun des cinq derniers exercices, les résultats globaux et les résultats pour chacune des actions composant le capital social.

DEPENSES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Dépenses dites somptuaires (article 223 quater C.G.I.).

NEANT

Réintégration de frais généraux (article 223 quinquies C.G.I.).

7.364 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

NEANT.

CUMUL DES MANDATS

NEANT

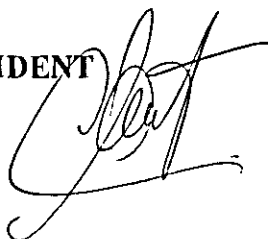
PERSPECTIVES D'AVENIR

La société s'inscrit dans la perspective de signature de nouveaux mandats.

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultat et leurs annexes établis en conformité aux règles du nouveau plan comptable.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explicatives que vous jugeriez utiles et nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

LE PRESIDENT



①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : BOUTON & ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 9 Rue Roger Bacon 75017 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 3 5 0 0 9 4 6 9 4 0 0 0 5 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	5 175	AG	4 606 569	
	Fonds commercial (I) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	7 896	AU	7 639 257	
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH	3 600	BI	3 600	
TOTAL (II) BJ		16 671	BK	12 245 4 426	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	258 815	BY	258 815
		Autres créances (3) BZ	1 767	CA	1 767
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE	
Disponibilités CF		9 026	CG	9 026	
Charges constatées d'avance (3)* CH			CI		
TOTAL (III) CJ		269 608	CK	269 608	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	286 279	1A	12 245 274 034	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Chaque de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		BOUTON & ASSOCIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	38 112..)	DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	37 631	
	Report à nouveau		DH	5 255	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 780	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	87 589	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	43 854	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	10 239	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	11 529	
	Dettes fiscales et sociales		DY	116 101	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	4 722	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	186 446		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	274 034		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	186 446	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	33 236		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : BOUTON & ASSOCIÉS		Exercice N		Néant ☐ *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue	FD	FE	FF
	biens *			
	services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 208 405
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 64 201
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 5 557
	Salaires et traitements *			FY 90 033
	Charges sociales (10)			FZ 41 832
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA 1 213
			- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)			GE 2 753
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 2 815
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GHI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 483
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)				GU 483
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (483)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 2 332

(RLNVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BOUTON & ASSOCIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 148		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 148		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	75		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	75		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 073	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 625	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	210 553	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	207 773	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 780	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	-- Crédit-bail mobilier *	HP		
			-- Crédit-bail immobilier	IIQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	REGUL SOLDES COMPTES		Charges exceptionnelles		75	
	DETTES DIVERSES PRESCRITES		Produits exceptionnels		2 148	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise BOUTON & ASSOCIES										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	4 180	KE		KF	995		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 896	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	7 896	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 500	IU	3 600	IV				
TOTAL IV				LQ	2 500	LR	3 600	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	14 576	OII	3 600	OJ	995			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultats d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		O7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	5 175	IX	4 675	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MO		MII		MJ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 896	MU	7 896	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	7 896	NI	7 896	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 500	2F	3 600	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	2 500	NK	3 600	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	2 500	OL	16 671	OM	12 571		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BOUTON & ASSOCIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise BOUTON & ASSOCIES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	3 680	PF	926	PG		PH	4 606	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 352	QM	287	QN		QO	7 639	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	7 352	QV	287	QW		QX	7 639	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	11 032	ØP	1 213	ØQ		ØR	12 245	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Désignation de l'entreprise		BOUTON & ASSOCIES		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS BOUTON ET ASSOCIES
9 RUE ROGER BACON
75017 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont le total est de 274.034 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant :

UN BENEFICE DE : 2.779,64 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2016 au 31.12.2016.

Les notes ou les tableaux qui figurent ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

Ceux-ci ont été arrêtés par le Président.

NOTA : Les tableaux cités dans les annexes DGI :

- n - 2054 N - Etat de l'actif immobilisé
- n - 2054 bis N - Provision spéciale de réévaluation
- n - 2055 N - Etat des amortissements
- n - 20556 N - Etat des provisions
- n - 2057 N - Etat des échéances des créances et des dettes

sont joints au bilan et au compte de résultat.

1 * REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 adopté par le règlement ANC du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de la prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

- Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif, selon le cas.

CREANCES & DETTES :

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

STOCKS

Non applicable.

Changements de méthode survenus au cours de l'exercice

NEANT

2* - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - article 19 et 24-4)

Cf tableau D.G.I. n - 2054-N joint au bilan

3* - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 19 et 24-4-)

Cf tableau D.G.I. n- 2055 N joint au bilan

4* - REEVALUATION

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-6-)

- Aucun poste de l'actif immobilisé n'a fait l'objet d'une réévaluation.

5* - ETAT DES PROVISIONS

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 -article 24-2- et 24-16)

Cf tableau D.G.I. n- 2056 N joint au bilan

6* - PRODUITS A RECEVOIR
(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	161.736
TOTAL	161.736

7* CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

	MONTANT
	NEANT

8* INTERETS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7-2-)

NEANT

9* CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
CHARGES FISCALES A PAYER	1.206
TOTAL	1.206

10* - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 12)

NEANT

11* - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EUROS
	NEANT

12* - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES INDEMNITES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 16 -)

NON SIGNIFICATIF

13* - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7)

NEANT

14* COUT DE PRODUCTION DES STOCKS

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7)

NEANT

**15* - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES
DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 10 et 24-15-)

NEANT

16* - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7- et 8-)

Cf. tableau D.G.I. n- 2057 - N joint au bilan

Il est rappelé que les postes du bilan sont présentés avant répartition d'un éventuel dividende et qu'en conséquence le montant de celui dont le versement est proposé à l'Assemblée Générale ne figure pas dans les dettes. La société respecte les délais légaux de règlements fournisseurs.

**17* - ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES
EN MONNAIES ETRANGERES**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 5-)

NEANT

18* - CREDIT BAIL

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)

NEANT

19* - ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-9- et 24-16)

NEANT

20* DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-8)

NEANT

21 DIFFERENCES D'EVALUATION S/ ELEMENTS FONGIBLES DE
L'ACTIF CIRCULANT**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-10-)

NEANT

22 IDENTITE DE LA SOCIETE - MERE CONSOLIDANT LES
COMPTES DE LA SOCIETE**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-14-)
NEANT

23 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

NEANT

24 - AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-17)

Conformément à la Loi, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la société.

25 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - article 24-12)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Nombre	Valeur nominale
1 – Actions composant le capital social au début de l'exercice	2.500	15,24
2 – Actions émises pendant l'exercice		
3 – Actions remboursées pendant l'exercice		
4 – Actions composant le capital social en fin d'exercice	2.500	15,24

26 - PARTS BENEFICIAIRES EMISES**

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - article 24-13-)

NEANT